
Levée de la séance du 20 frimaire an II (10 décembre 1793), et signatures du Président et des secrétaires

Jean Henri Voulland, Jacques Reverchon, Roger Ducos, Joseph Etienne Richard, Guillaume Chaudron-Rousseau, François-Louis Bourdon, Marie-Joseph de Chénier

Citer ce document / Cite this document :

Voulland Jean Henri, Reverchon Jacques, Roger Ducos, Richard Joseph Etienne, Chaudron-Rousseau Guillaume, Bourdon François-Louis, Chénier Marie-Joseph de. Levée de la séance du 20 frimaire an II (10 décembre 1793), et signatures du Président et des secrétaires. In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 294;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38449_t1_0294_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Du 17 idem.

Le procureur syndic du district de Mussidan a envoyé une croix de l'ordre de Malte.

Le citoyen Paganel, représentant du peuple près les départements de la Dordogne, de Lot-et-Garonne, du Bec-d'Amibès, de Haute-Garonne, et autres, a envoyé une montre d'or, qui lui a été remise par le citoyen Coquard, habitant de Villeneuve, département de Lot-et-Garonne.

Le citoyen Chévrillon, agent du conseil exécutif à Chambéry, a envoyé la somme de 7,285 liv. 10 s. en numéraire en un bon de la poste.

Le même a envoyé une autre somme en numéraire de 311 liv. 4 s. en un bon de la poste de Chambéry; sur laquelle somme de 511 liv. 4 s. il doit être remboursé en assignats celle de 60 liv. 9 s. 9 d., par lui remboursée au directeur de l'hôpital militaire de Chambéry : reste net celle de 250 liv. 15 s. 3 d.

La Société républicaine et saboteuse des sans-culottes de la commune de Montoire a envoyé 30 liv. 6 d. en numéraire; plus, une médaille d'argent, représentant le sacre du dernier tyran des Français.

Du 18 idem.

Le citoyen Lecomte, député, a déposé, de la part d'une citoyenne de Rouen, une médaille représentant le mariage de Louis Capet, et 2 couverts d'argent; le tout pour les frais de la guerre.

Le citoyen Mongin-Moutrol, premier médecin de l'hôpital militaire de Bourbonne, a envoyé le galon d'un habit uniforme de médecin, pesant 3 onces, et 2 pièces en or de chacune 24 liv.

Du 19 idem.

Le citoyen Arman, doyen des huissiers de la Convention nationale, a donné 25 livres pour sa soumission volontaire pour les frais de la guerre, pendant le mois de frimaire.

Le citoyen Courvol, huissier, a remis 6 décorations militaires, 4 pièces de 6 livres, 2 épau-
lètes en or de colonel, et un soulier de grand-maitre de l'ordre de Malte.

Les citoyens Bernard et Suque, de Grasse, ont fait don à la République de leurs lettres de maîtrise de perruquier, dont la finance est de 200 livres.

Du 20 idem.

Les administrateurs composant le directoire du district de Commune-Affranchie ont envoyé 5 décorations militaires, dont une leur a été remise par le citoyen Grossier, 2 trouvées chez Loras, et les 2 autres dans les archives du district.

La municipalité du Havre-Marat a envoyé une décoration militaire.

Les maire et officiers municipaux de Montlieu ont envoyé une décoration militaire et un brevet.

La commune de Melle a envoyé une décoration militaire et un brevet.

La commune d'Annonai a envoyé 4 décorations militaires.

Le citoyen Delage, greffier du canton de Saint-Germain, au district de la Souterraine, département de la Creuse, a envoyé 4 liv. 4 s. en argent.

Le citoyen Delphin-Dumazet, médecin et chirurgien-major dans le bataillon de l'Égalité, 11^e de la Seine-Inférieure, a envoyé 24 livres en numéraire.

Le citoyen Laforest, membre de la société des Jacobins de Saint-Chamond, a envoyé 12 livres en numéraire.

Le citoyen de Sauvigny, canton de Toulon, a envoyé une décoration militaire.

Les administrateurs du district de Gournay ont fait déposer le 16 de ce mois 2 brevets qui leur ont été remis par Anne-Geoffroy Bonnissent, demeurant à Beauvais, le premier du 20 décembre 1791; portant pension de 4,800 livres; le deuxième, du 16 février 1792, portant reconnaissance de liquidation de 23 liv. 19 s. 3 d.

Le citoyen L. Génois, de Soissons, a abandonné le prébende dont il jouissait dans une collégiale de Soissons; il ne dit pas de quelle somme est cette prébende.

Le citoyen Brommer, qui veut vivre et mourir citoyen sans reproche et zélé républicain, a offert de nouveau sa pension annuelle de 1,000 livres rendant tout le temps que durera la guerre.

Le jeune Heindel a déposé 2 anneaux d'oreille en or.

Le citoyen T. P. Galeron, député des autorités constituées de Sarre-Libre, a apporté 21 décorations militaires, et un *ex-voto* enrichi de diamants.

La séance a été levée à 4 heures (1).

Signé : VOULLAND, Président; REVERCHON, Roget DUCOS, RICHARD, CHAUDRON-ROUSSEAU, BOURDON (de l'Oise), Marie-Joseph CHÉNIER, secrétaires.

PIÈCES ET DOCUMENTS NON MENTIONNÉS AU PROCÈS-VERBAL, MAIS QUI SE RAPPORTENT OU QUI PARAISSENT SE RAPPORTER A LA SÉANCE DU 20 FRIMAIRE AN II (MARDI 10 DÉCEMBRE 1793).

I.

PÉTITION DES CITOYENS DU CANTON DE ROZOY-L'UNITÉ POUR PROTESTER CONTRE UNE PÉTITION DE LA COMMUNE DE COULOMMIERS TEN-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 106.